

**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ**

**A R R Ê T É**

**Tableau d'Avancement au Grade  
de Rédacteur Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe  
- Année 2026 -**

2026/AP/19

Le Maire de SAINT-PÈRE-EN-RETZ,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 132-10, L522-4, L522-24 et L522-26,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

VU la délibération du 30 juillet 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité social territorial,

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 28 juin 2021 après avis du comité social territorial du 11 juin 2021,

VU la liste des agents promouvables établie en date du 2 février 2026 établissant 1 agent promouvable dont 1 homme (100 %),

**A R R E T E**

**Article 1** : est inscrit sur le tableau d'avancement au grade de Rédacteur Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2026, le fonctionnaire suivant :

NOM – Prénom	Situation actuelle	Promouvable à compter du
1 – BOUARD Benoit	Rédacteur Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe 9 <sup>ème</sup> échelon	01-01-2026

La part respective des agents inscrits sur le tableau est de : 0 femme (0%) et 1 homme (100%).

**Article 2** : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié à l'intéressé.

**Ampliation adressée au :**

- *Président du Centre de Gestion,*
- *Comptable de la collectivité.*

**Fait à SAINT-PÈRE-EN-RETZ, le 10 février 2026.**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 12 - 02 - 26.  
(Signature de l'agent)

**Le Maire,  
Jean-Pierre AUDELIN.**

